



Actualité du droit de la copropriété
. Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dit ELAN
. Ordonnance du 30 octobre 2019 Jurisprudence

Vendredi Avril 2020 de 14H à 18H
Intervenant: Maître Agnès LEBATTEUX SIMON
Avocat au Barreau de PARIS

LIEU : Salle de formation de la Maison de l' Avocat –
11 -13, Rue des Mazières à EVRY

ATTENTION : si vous n'avez pas retourné votre bulletin d'inscription avec le chèque libellé au nom de la CARPA ESSONNE (30 € pour les Avocats du Barreau de l'Essonne et 40 € pour les avocats des autres Barreaux) Merci de l'apporter le jour de la formation